

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le MARDI 27 MAI à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 MAI 2014.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique,
GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, DELOLY Denis, GALLI Nathalie, GUIBERT Didier,
VIDAL Nelly et en présence de M. GONZALEZ, Receveur Municipal.

Absents excusés : CHEVRÉ Michel, STEPHAN Elien.

Pouvoirs : de CHEVRÉ Michel à FOURRIER Christophe, de STEPHAN Elien à ROUSSEAU Didier.

Secrétaire : VIDAL Nelly

Elus en exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 11

- PRESENTATION FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Receveur Municipal présente la situation de la commune pour la gestion 2013.
La situation de la commune ne présente aucune inquiétude et les ratios financiers également.

1° - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année
2014 :

N°	Subventions : article 6574	Voté pour 2014
1	Société l'Artannaise	150 €
2	Anciens combattants Coudray Artannes (fédération Maginot)	150 €
3	Société de chasse Coudray Artannes	150 €
4	AFRIEJ (enfance)	800 €
5	AFRIEJ (jeunesse)	4 200 €
6	Club aquariophilie Artannes	150 €
7	AS Coudray section danses	150 €
8	ADMR le Coteau saumurois	220 €
9	Groupement de protection des cultures (FDGON)	120 €
10	Caisse de soutien de l'école	350 €
11	Club nature (faune sauvage) Coudray Artannes	150 €
12	Harmonie de Varrains Chacé	200 €
13	Centre de formation des apprentis BTP CFA Angers	165 €
14	CFA Métiers de la Restauration St Michel Mont Mercure	55 €
15	Lycée les Ardilliers association école Saumur	110 €
17	CFA la Rousselière Montreuil-Bellay	55 €
18	Perce-neige Bagneux	100 €
19	AFSEP sclérosés en plaque	200 €
	TOTAL	7 475 €

2° - DELEGATION D'EXERCER AU NOM DE LA COMMUNE LE DROIT DE PREEMPTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer, au nom de la commune, en tant que de besoin le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme et conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Locales.

3° - RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DE BUREAU

Monsieur le Maire indique qu'avant janvier 2015, toute la comptabilité sera dématérialisée avec la Trésorerie et la Mairie devra utiliser l'application PES V2 pour cela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- l'achat d'un nouvel ordinateur plus puissant pour le poste du secrétariat avec les logiciels nécessaires au secrétariat,
- l'achat d'un ordinateur portable et d'un rétro-projecteur adaptable à cet ordinateur.

Cyrille Mercier, Denis Deloly et Didier Rousseau sont chargés de se renseigner.

5° - ANIMATIONS

- Pour la fête du 14 juillet, un feu d'artifice sera tiré le dimanche 13 juillet.

Dans le cadre de cette animation, un débit de boissons sera ouvert sur le lieu de l'animation.

Les tarifs boisson sont fixés : verre : 0,50 €- bouteille : 3,00 €- canette : 1,50 €

- Pour l'anjou vintage des 28/29 juin : 4 bénévoles sont sollicités pour la route et 7 personnes sont sollicitées pour le ravitaillement :
Sont volontaires : Véronique et Tony L'ANDAIS, Nathalie GALLI, Didier GUIBERT, Didier ROUSSEAU, Nelly et Christian VIDAL.

- Animations du 25 juillet autour de l'Eglise : Le conseil municipal retient le trio de musique jazz/manouche pour un tarif de 650 euros TTC pour la deuxième partie de soirée.

Reste à trouver pour la première partie.

L'ensemble ne devra pas dépasser le montant de l'année dernière.

6° - DEVIS PROGRAMME VOIRIE 2014

Dans le cadre des travaux de voirie envisagés par la municipalité, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises de travaux publics, concernant :

- les trottoirs de la rue d'Anjou (devant le 214)
- l'entretien du chemin des Ladres,
- les trottoirs rue des deux Provinces,
- le chemin de terre vers la Motte,
- l'entretien de la VC 106 : chemin de Cruziller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise HARDOUIN de Souzay-Champigny qui s'élève à 38 147,64 euros TTC.

7° - MAINTENANCE DANS LES BATIMENTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de sécurité est passée vérifier la conformité de la salle des loisirs. Le rapport de contrôle sera adressé à la Mairie.

8° - PROPOSITION DE LISTES POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire propose une liste de personnes pour le renouvellement de la commission des impôts directs. Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal dresse la liste des commissaires possibles.

Questions diverses :

- ERDF demande un référent communal pour les réseaux électriques : Monsieur ROUSSEAU Didier est désigné.
- Drapeau : le conseil municipal décide de changer le drapeau usager suspendu à la porte de la Mairie.
- Comptage de vitesse : il y aura des comptages de vitesse au Poitou et à la Motte.
- Rythmes scolaires : une information est donnée concernant les rythmes scolaires.
- Prochaine réunion : mardi 24 juin à 20 h 00.